

2 3 E T 2 4 S E P T E M B R E 2 0 0 8

1^{ers} ateliers SOLIDARITÉ
nationaux de la

C E N T R E D E C O N G R È S - L Y O N

LE DISPOSITIF API MOM'

Frédéric HEHN / Hélène PREUX

Chargé de mission petite enfance - handicap /
Chargée de mission développement social - santé

Conseil Régional Ile-de-France

Interventions du Conseil Régional en faveur de la petite enfance

■ Historique

■ Depuis 2001

Soutien aux projets de création, d'extension et de restructuration et l'acquisition d'équipements des structures de garde collective dites atypiques.

■ Depuis 2005

Elargissement du champ d'intervention pour favoriser l'accueil des enfants dans les structures de garde collective (budget 2008: 5 000 000 euros).

LE DISPOSITIF API MOM'

Les enjeux du dispositif Api Mom'

- Des besoins non satisfaits:
 - 2/3 des besoins en matière de garde collective non couverts en Ile-de-France;
 - Un enfant sur deux est gardé de manière informelle (famille, voisinage...).
- Une continuité de l'action régionale en faveur du secteur de la petite enfance.
- La prise en compte d'une difficulté sociale pour une part de la population francilienne: les familles monoparentales.

API MOM' : pour quel public?

- Le dispositif API MOM' est à destination des familles monoparentales franciliennes bénéficiaires de l'Allocation Parents Isolés (API), ayant en charge un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 3 ans 2/3 des besoins en matière de garde collective non couverts en Ile-de-France;
- Le dispositif API MOM' est à destination des familles monoparentales franciliennes bénéficiaires de l'Allocation Parents Isolés (API), ayant en charge un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 3 ans.
- L'Ile-de-France compte 402 000 familles monoparentales (données INSEE 2005):
 - 85% de mères célibataires,
 - 30 244 familles sont bénéficiaires de l'API en 2005, soit 7.5% des familles monoparentales franciliennes,
 - Parmi ces allocataires API: 99% sont des femmes et 60% ont moins de 30 ans,
 - Des difficultés sociales plus prégnantes.

Le dispositif API MOM', c'est:

- Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) pré financé d'une valeur de 18 €.
- Chaque chéquier comporte 5 chèques d'une valeur faciale de 18 € correspondant au coût moyen chargé d'une prestation d'une heure de garde d'enfant à domicile.
- Distribué gratuitement :
 - sur demande dans la limite de deux chèquiers par an et par bénéficiaire;
 - pour le paiement d'une prestation de garde d'enfant d'une heure à domicile, faite par un prestataire agréé (associations ou entreprises).
- Le gain de temps accordé à ces familles leur permet de faciliter leurs démarches d'insertion professionnelle, de recherche d'emploi, sociale, culturelle...
- Budget 2008: 1 500 000 euros

Comment en bénéficiant?

- Envoi d'un bon de réservation pré rempli aux noms et adresses des familles monoparentales.
- La famille renvoie ce bon signé à la société Domiserve pour permettre l'impression de leur chéquier.
- Une fois édité, le chéquier est envoyé au domicile du bénéficiaire, accompagné d'une liste de prestataires agréés par département francilien et d'une notice d'utilisation.
- La famille prend contact avec le prestataire de son choix pour définir les modalités de garde de leur enfant et paye avec le chèque API MOM'.

MISE EN APPLICATION DU DISPOSITIF

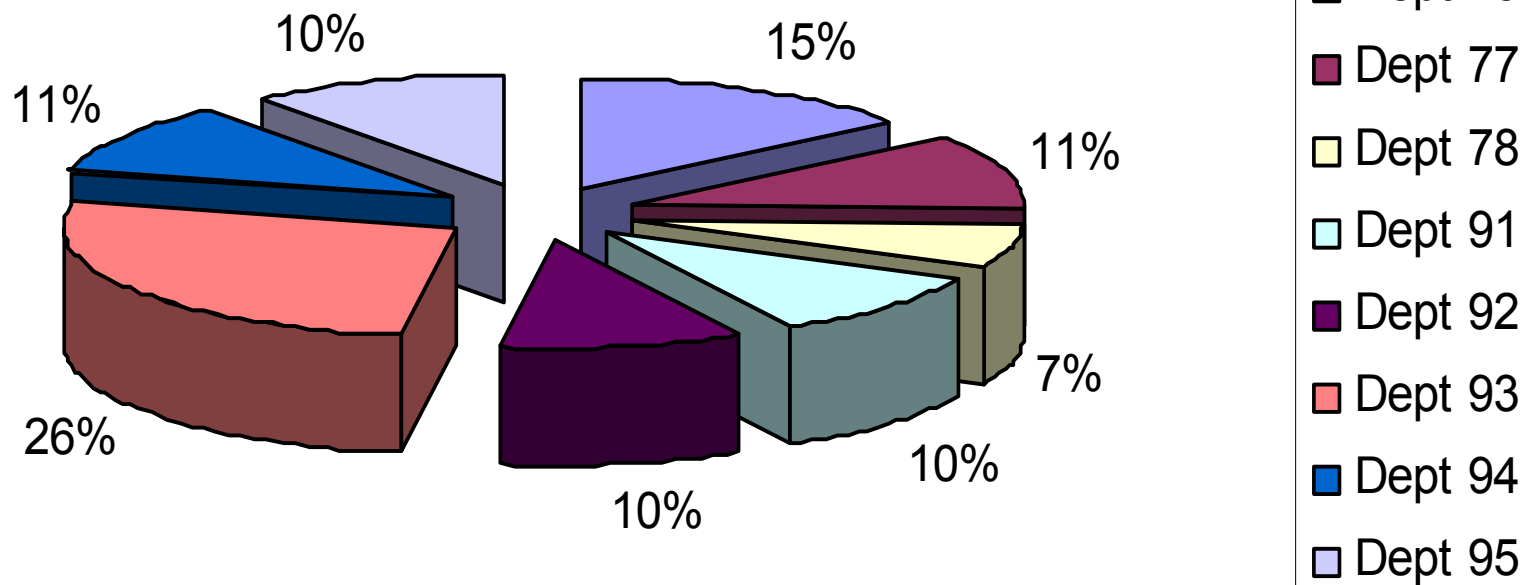
Campagne 2007: des résultats encourageants

- La première campagne de distribution a été lancée le 1er septembre 2007:
 - 22 542 familles monoparentales (bénéficiaires de l'API ayant à charge un enfant de moins de trois ans au 1er septembre 2007),
 - 1 492 familles ont renseigné le formulaire et commandé leur chéquier, soit un taux de réponse de 6,62%.

Campagne 2008: une montée en puissance du dispositif

- La première campagne 2008 de distribution a été lancée le 1^{er} avril 2008.
- Répartition des bénéficiaires cibles:
 - 25 045 familles concernées;
 - Forte représentation des départements de Paris et de Seine-Saint-Denis (plus de 41.1% des envois).

Répartition des envois



Premiers résultats

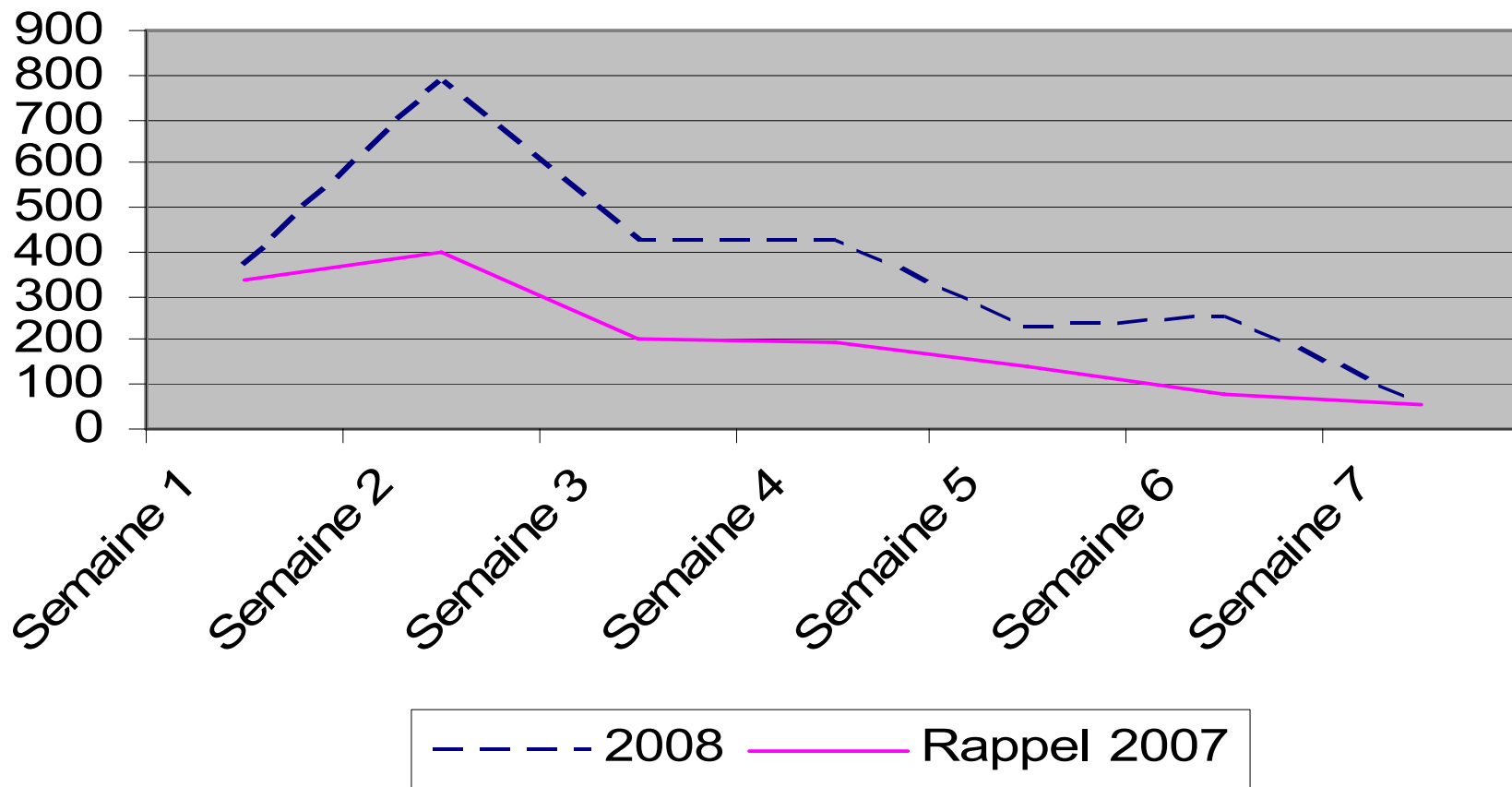
■ En août 2008:

- 2 723 bons de réservation ont été reçus (contre 1 409 bons en 2007)

▶ soit: **93% d'augmentation**

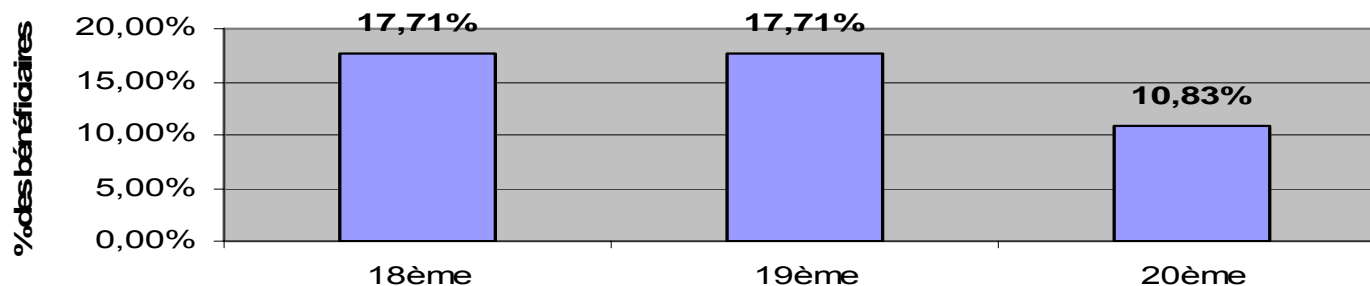
- Près de 11% des familles monoparentales franciliennes bénéficiaires de l'API ont mobilisé le dispositif API MOM'.

Volume des demandes reçues



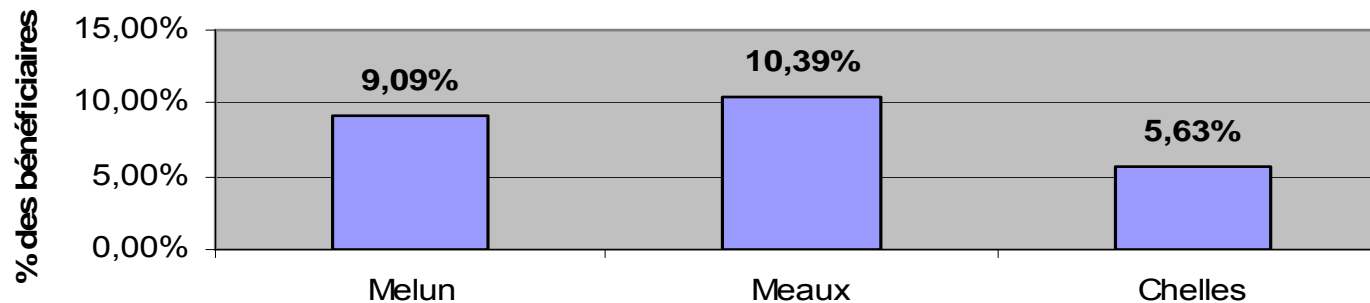
Répartition géographique des demandes

Arrondissements de Paris* les plus représentés parmi les bénéficiaires API MOM'



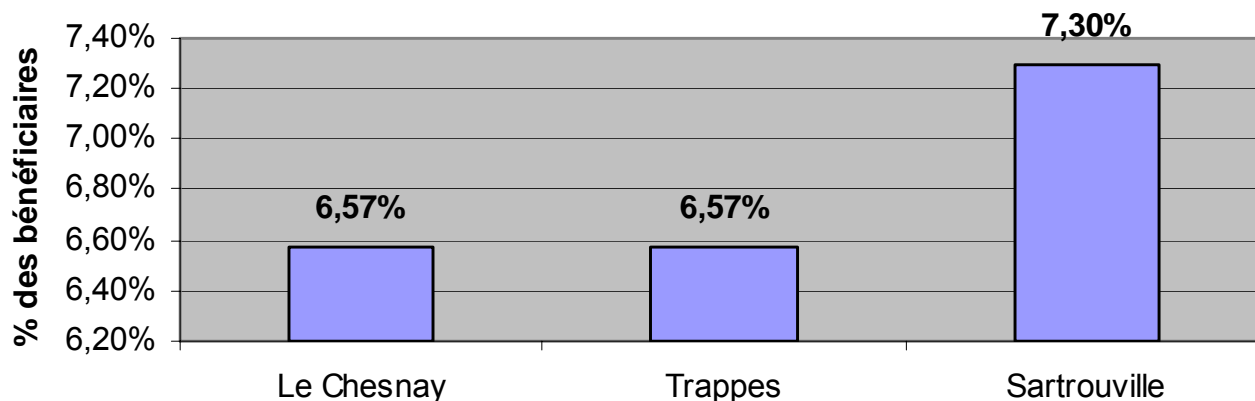
*Paris = 19.20% des bénéficiaires Api MOM'.

Villes de Seine-et-Marne* les plus représentées parmi les bénéficiaires API MOM'



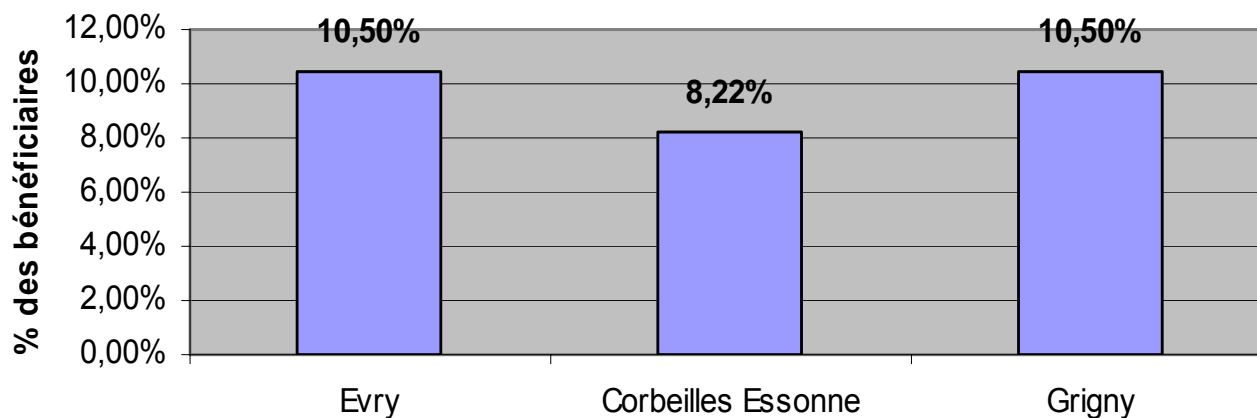
*La Seine-et-Marne = 9.24% des bénéficiaires API MOM'.

Villes des Yvelines* les plus représentées parmi les bénéficiaires API MOM



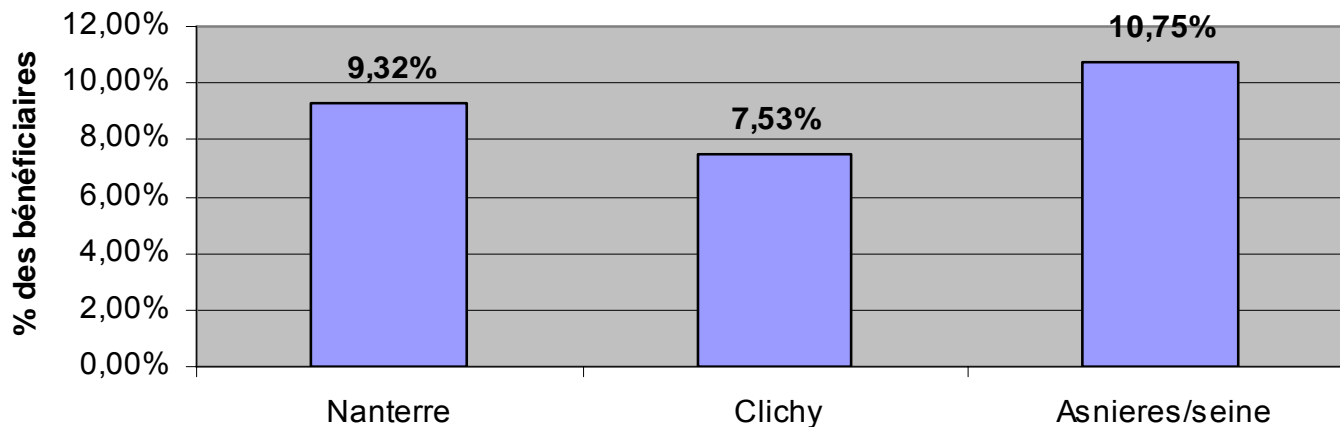
*Les Yvelines = 5.5% des bénéficiaires API MOM'.

Villes de l'Essonne* les plus représentées parmi les bénéficiaires API MOM'



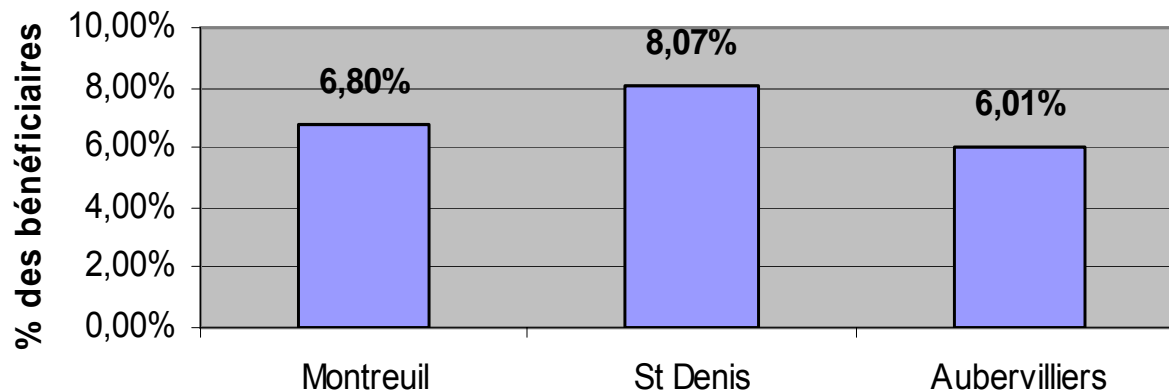
*L'Essonne = 8.77% des bénéficiaires API MOM'.

Villes des Hauts-de-Seine* les plus représentées parmi les bénéficiaires API MOM'



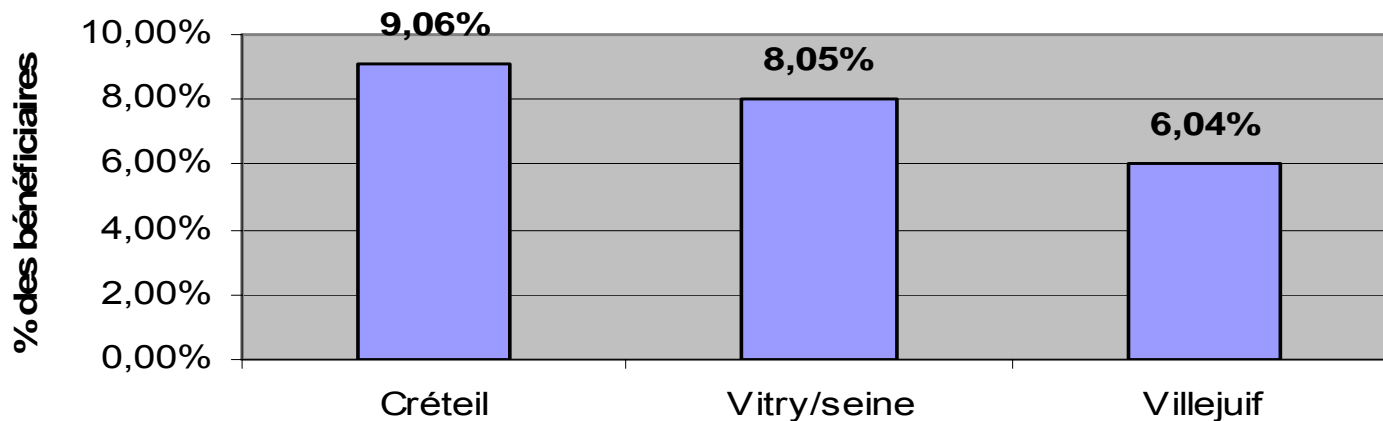
*Les Hauts-de-Seine = 11.2% des bénéficiaires API MOM'

Villes de Seine-Saint-Denis* les plus représentées parmi les bénéficiaires API MOM'



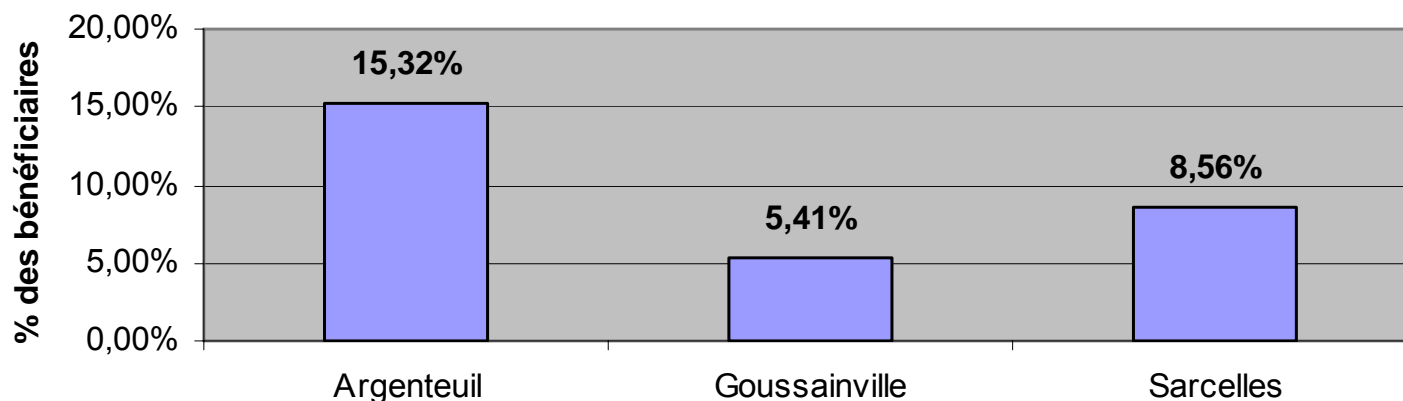
*La Seine-Saint-Denis = 25% des bénéficiaires API MOM'

Villes du Val-de-Marne* les plus représentées parmi les bénéficiaires API MOM'



*Le Val-de-Marne = 11.9% des bénéficiaires API MOM'

Villes du Val d'Oise* les plus représentées parmi les bénéficiaires API MOM'



*Le Val d'Oise = 8.9% des bénéficiaires Api MOM'

Perspectives et axes de travail

- Lancement à partir du mois de septembre de la deuxième campagne 2008,
- Communication ciblée du dispositif à destination des professionnels des CAF, Conseils Généraux et Villes (notamment CCAS),
- Elaboration d'un questionnaire (bénéficiaires + professionnels) visant à évaluer les attentes et les freins potentiels du public cible quant au dispositif API MOM'.

Contacts

- Plateforme téléphonique API MOM':
N° AZUR: 0 810 232 233

- Conseil Régional Ile-de-France:
 - M. Frédéric HEHN, 01 53 85 53 62
frederic.hehn@iledefrance.fr
 - Mme Hélène PREUX, 01 53 85 71 04
helene.preux@iledefrance.fr